

Mis à jour le 25/10/22

Les revendications de la FNO pour améliorer l'accès aux soins en orthophonie

Orienter les demandes

- En déployant et en généralisant des plateformes de régulation des demandes de soins (Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie PPSO).
- En lançant l'expérimentation de l'accès direct en orthophonie, sans prescription médicale, (votée dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2022) dans 6 départements pendant 3 ans, dans le cadre de l'exercice coordonné. L'expérimentation devra être la plus large possible pour donner des résultats complets.

Améliorer l'attractivité du métier :

- En revalorisant les grilles salariales dans la fonction publique et dans le secteur privé afin de rémunérer ces postes à leur juste niveau de compétences. Actuellement, le salaire médian en début de carrière est de 1600€ par mois, ils ne sont donc pas pourvus. Cette mise à niveau permettra aux patient-es relevant d'un établissement de santé de bénéficier des soins pluridisciplinaires dont ils ou elles ont besoin, tout en dégageant du temps de soins dans les cabinets libéraux.
- En revalorisant de manière forte la lettre clé AMO qui détermine la rémunération en libéral. Les orthophonistes sont parmi les professionnel-les de santé aux plus faibles revenus. Nous observons de plus en plus d'arrêts d'exercice de la profession, avec des reconversions vers d'autres métiers (épuisement professionnel, faible rémunération...).

Agir dès la formation :

- En mettant en place une aide aux déplacements et au logement des étudiant-es vers les lieux de stages en zones sous denses, en partenariat avec les Agences Régionales de Santé (ARS).
- En augmentant de manière significative le nombre d'étudiant-es admis dans les études d'orthophonie.

Améliorer le dépistage, le repérage et la prise en charge précoces

- En déployant au niveau national, l'action de dépistage précoce des troubles du langage et de la communication (Dépistage Prévention Orthophonie Orthoptie - DP20) chez les enfants de 3 ans.
- En faisant de l'accès à la communication une grande cause nationale.
- En lançant des campagnes nationales d'information sur les troubles neurodéveloppementaux.

- En faisant intervenir des orthophonistes dans le parcours éducatif de la santé des élèves, par des actions de prévention mais aussi de formation auprès des enseignant·es, des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) au 1^{er} et au 2^d degré.

- En lançant des campagnes nationales d'information sur les risques liés aux troubles du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-faciales, qui peuvent être rencontrées dans les pathologies du vieillissement et sont facteurs de perte d'autonomie

Gérer l'urgence et organiser la prise en soins

- En renforçant la téléexpertise, pour permettre aux orthophonistes d'être requis·es en tant qu'expert·es et non seulement requérant·es.
- En permettant aux orthophonistes d'orienter directement vers les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO).

Renforcer la prise en charge du handicap et accompagner les aidants et les aidantes

- En élargissant le bilan de prévention et d'accompagnement parental, actuellement réservé aux 0-16 ans, aux patients et patientes adultes et à leurs aidant·es.
- En revalorisant au delà de 4€ l'indemnisation de déplacement pour tous actes nécessitant d'être réalisés à domicile
- En donnant la possibilité à l'orthophoniste d'adapter le lieu de réalisation des soins au cours du traitement (à domicile et/ou au cabinet)
- En facilitant l'application du protocole d'accord afin d'améliorer la prise en soins orthophoniques dans le cadre du handicap

Accompagner l'installation des professionnel·les européen·nes

- En proposant une formation nationale obligatoire financée par les ARS, sur l'exercice professionnel conventionné à destination des candidat·es, diplômé·es de l'Union européenne.